

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 3 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Maire.

Présents : MM. ROUILLE J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – BLANDINEAU M - Mmes CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F.– MM. TESSIER P - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - JAUFFRIT L.

Absents : RELET J-M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T – Mme BAUDRY K qui a donné pouvoir à Mme CHEVRIER B.

MM. BERTHOMÉ F – LEROY D - Mme BRILLET L.

Secrétaire : Mme JOLLY F

2024.72 – Lotissement « Le Clos de la Scierie » : convention VENDEE EAU n°01.55.2024 portant sur l'extension du réseau d'eau potable pour desservir le lotissement

Des travaux d'extension des réseaux d'eau potable sont nécessaires pour desservir le futur lotissement « Le Clos de la Scierie ».

Vendée Eau a estimé le coût des travaux à 60 149,30 € HT. La participation financière de la commune s'élève à 31 467,53 € HT.

Afin de réaliser ces travaux hors programme, il convient de signer une convention n°00-050-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la convention tel que présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Vendée Eau,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218502847-20241003-DEL2024_72-DE



VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

